



ASIE/TERRE SAINTE - Occupation « temporaire » d'un ermitage chrétien de la part de colons juifs

Taybeh (Agence Fides) – Un petit ermitage comprenant une chapelle construit sur un terrain appartenant au Patriarcat latin de Jérusalem dans les environs de la ville de Taybeh – à 30 Km au nord-est de Jérusalem – a été le théâtre ces jours derniers d'une brève occupation de la part d'un certain nombre de colons juifs provenant probablement de la proche colonie d'Ofra. L'épisode a eu lieu le vendredi 19 avril. Les colons ont temporairement pris possession de l'ermitage, demeuré sans surveillance depuis un an, après avoir été construit et habité par un moine gréco-catholique, et ont hissé sur place le drapeau de l'Etat d'Israël. L'initiative a provoqué l'intervention d'un groupe de jeunes, chrétiens et musulmans, de la zone qui ont manifesté leur contrariété à l'occupation mise en œuvre par les colons qui se sont éloignés.

Samedi 20 avril, le Vicaire patriarcal du Patriarcat latin de Jérusalem, S.Exc. Mgr William Shomali, s'est rendu sur les lieux en compagnie du maire chrétien de Taybeh et du maire musulman du village de Deir Jarir, tout proche, afin d'écouter de la vive voix des témoins la reconstruction des faits et d'exprimer la sollicitude de l'Eglise pour les populations de la zone. « Je me suis rendu là afin de dire au peuple que nous protégeons nos Lieux Saints et que nous ne laissons pas que d'autres occupent les terres, les demeures et les lieux de culte dans lesquels nous nous trouvons depuis des années voire des siècles » déclare à l'Agence Fides Mgr Shomali. « Il s'est agi d'une action de démonstration plus que d'autre chose, action qui a été mise en œuvre pour voir quelles réactions elle aurait provoqué. Peut-être quelqu'un oublie-t-il – poursuit le Vicaire patriarcal – que la loi de l'Etat d'Israël considère comme illégales les occupations de terrains et de propriétés d'autrui ». (GV) (Agence Fides 22/04/2013)